

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Création d'une micro centrale hydroélectrique sur l'ALLAN
à Montbéliard lieu-dit "Pré la Rose"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Installations d'une puissance maximale brute totale inférieure à 500 kW PMB projetée = 496 kW Puissance installée = 400 kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une unité de production hydroélectrique sur l'ALLAN au niveau de deux seuils existants (sans modification de la cote des seuils).
Implantation d'une microcentrale directement en rive gauche des seuils existants. (cf. Plan de principe Implantation joint).
Restitution 40m en aval du seuil amont.
Le projet s'accompagnera de la réalisation de dispositifs de franchissement piscicole le site étant situé sur un tronçon en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement et d'une gestion du débit réservé.
Une étude de dimensionnement hydraulique sera réalisée.
Les aménagements projetés sont présentés dans la Note annexe jointe.
Par ailleurs, une notice d'impact, reprenant les éléments de manière détaillée est jointe en annexe.

4.2 Objectifs du projet

La présente opération concerne la création d'une microcentrale hydroélectrique sur l'Allan à Montbéliard (25 220) lieu-dit « Pré le Pont Martel ». Cette opération consiste, d'une part à construire une unité de production hydroélectrique (microcentrale) sur le cours d'eau, Allan, au niveau du barrage du Ludwigsburg et du barrage des Bréviers, et d'autre part, à créer un dispositif de franchissement piscicole, qui sera accolée à la microcentrale hydroélectrique.

L'installation d'une microcentrale sur un cours d'eau entraîne de nombreuses modifications du milieu naturel, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur la faune et la flore. La notice jointe en annexe, présente l'ensemble des enjeux et des problématiques liés à l'aménagement de ce site.

L'objectif du projet est l'exploitation du potentiel hydroélectrique du site en produisant de l'énergie renouvelable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La méthode de mise en oeuvre envisagée, l'implantation du projet et l'enchaînement des différentes phases de travaux sont présentés dans la Note annexe jointe.

Cette méthodologie sera détaillée dans le cadre de l'avancement de l'élaboration du projet et du dossier de demande d'autorisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation de l'énergie hydroélectrique de l'ALLAN, module du site estimé à 18m³/s.

Caractéristiques projetées (stade faisabilité) :

- 1 Turbine Kaplan double réglages
- Débit d'équipement : 17 m³/s
- Puissance Maximale Brute PMB : 496 kW
- Production annuelle estimée : 1 500 000 kWh (variations prévues de - 28% en année sèche)
- Débit réservé 1/10 module = 1.8 m³/s

Respect du débit réservé : Mise en place d'une régulation automatique du débit turbiné, échelle limnimétrique pour contrôle.

La prise d'eau sera aménagée en rive gauche du seuil amont (cf. intégration paysagère).

Le bassin situé entre les deux barrages sera alimenté par une partie du débit réservé. La restitution s'effectuera en aval

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre du code de l'environnement.
Enquête publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen préalable « cas par cas » à la réalisation d'une étude d'impact pour un projet susceptible d'avoir des effets sur l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
PMB (projetée)	496 kW
Débit d'équipement (projeté)	17 m3/s
Tronçon court-circuité	40 m (longueur du chemin d'eau et de la passe à poissons et des sédiments)
Bassin situé entre les barrages	22000 m ²
Surface emprise (plateforme rive gauche, centrale et passe à poissons)	600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le site est situé sur la commune de Montbéliard au lieudit «Près le Pont Chatel ».

Parcelles cadastrales concernées par le projet : AZ 41 ; 37 ; 38 ; 3

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 80 ' 88 " 327 Lat. 47 ° 50 ' 49 " 985

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 80 ' 88 " 998 Lat. 47 ° 50 ' 48 " 826

Point d'arrivée : Long. 6 ° 80 ' 86 " 933 Lat. 47 ° 50 ' 52 " 703

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Issue de la base de données de Corine Land Cover, le site d'aménagement se situe dans la zone appelée « Tissu urbain discontinu ». Il s'inscrit autour du tissu urbanisé de la ville de Montbéliard et du site industriel de Peugeot. L'île du Pré la Rose est une zone naturelle constituée de prairies ouvertes et d'une ripisylve d'aulnes, de frênes, de saules blancs et peupliers.

Le POS classe le site en NDc : "Pars urbains et de loisirs ayant fait ou devant faire l'objet d'aménagements spéciaux (constructions, plantations, défrichement, installations et travaux divers) en vue d'assurer leur ouverture au public".

L'usage actuel est l'accès aux barrages. Le POS est en cours de remplacement par un PLU et dans ce cadre il a été demandé que la zone concernée par le projet soit compatible.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS-Règlement 9ème modification du POS approuvée le 28 avril 2014
Projet situé en Zone NDc

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site répertorié d'après INPN
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site répertorié d'après INPN
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones ND sont celles qu'il convient de protéger en raison de la qualité des paysages et des sites, des milieux naturelles ou de l'existence de risques ou de nuisances.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels Doubs - Allan et Rupt PPRn Inondation prescrit le 24/05/2000 approuvé le 27/05/2005 Il en ressort que seules les rives sont classées en zone rouge, l'île n'étant pas classée par le PPRI.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site répertorié (Basol). Une étude de recherche de polluants dans les sols et sédiments du site a été menée. Les déblais peuvent être déposés en décharges appropriées. (se référer à la notice d'impact en annexe).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	30 sites inscrits aux Monuments de France sur Montbéliard, et 6 sites sur Courcelles-lès-Montbéliard. Le secteur d'aménagement se situe à l'extérieur de chacun des périmètres de protection des Monuments inscrits, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France n'est donc pas requis pour la création de la microcentrale.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site inscrit d'après la base INPN
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Suppression du dépôt de sédiments amont prise d'eau et aval restitution: 200 m3 - Déblais pour implantation de la centrale et de la passe à poissons : 1200 m3 Il est envisager d'évacuer ces matériaux du site en utilisant une filière adaptée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence de deux barrages (Ludwigsburg et Bréviers) représente actuellement deux obstacles infranchissables à la montaison. Rappelé précédemment, la mise en place d'un organe de franchissement pour le peuplement piscicole de l'Allan est à l'étude. De plus, un plan de grilles sera présent à l'entrée de la prise d'eau. ces travaux sont établies en relation avec les services de l'ONEMA. Enfin les risques sont limités en phase travaux. le site sera isolé du cours d'eau par des batardeaux et / ou palplanches. En phase exploitation, la passe à poisson assurera la migration
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise envisagée n'est pas utilisée actuellement. Le bureau d'étude Artelia, n'a pas identifié des espèces arbustives d'intérêts patrimoniales.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seules les rives sont classées en zone rouge. Le projet consiste à aménager deux ouvrages existants en les laissant dans la configuration géométrique actuelle, en particulier sans changer la crête des seuils. Les installations de production seront installées dans une zone hors crue. Les cotes de crue du plan d'eau amont ne seront donc pas impactées à la hausse et il n'y aura aucune variation des surfaces inondables. L'impact hydraulique du projet sur les crues du bief aval est également nul.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances en phase travaux: buits des engins de travaux. En phase exploitation : Les niveaux sonores émis par le projet sont dus au fonctionnement de la microcentrale hydroélectrique, c'est-à-dire aux moteurs, alternateur, turbines... Le bruit sera aussi généré par la chute d'eau. Ces nuisances sonores ne seront pas audibles pour le voisinage (industries, voiries).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rotation de la turbine, des éléments du multiplicateur et de l'alternateur provoqueront des vibrations qui ne seront pas perceptibles pour le voisinage, compte tenu du site industriel et urbanisé (pont, voie ferrée, route fréquentée, industrie Peugeot...)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune gêne ne sera occasionnée par des sources lumineuses.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet. Production de Gaz à Effet de Serre très faible.</p> <p>La production d'électricité de cette centrale hydro-électrique va permettre d'éviter la production de GES que d'autres sources de production électrique auraient produites.</p> <p>Les seules sources de GES seront émises des véhicules de maintenance.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre d'opérations périodiques de maintenance des lubrifiants seront remplacés. Ils feront l'objet d'un traitement adapté.</p> <p>Des analyses de sols et de sédiments ont été réalisées par un cabinet d'expert. Les résultats sont joints dans la notice d'impact.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé à proximité d'une zone industrielle et d'une zone commerciale.</p> <p>Le site projet, se situe à l'extérieur du périmètre de 500 m des bâtiments de France. L'avis des architectes n'est donc pas requis</p> <p>Le projet respectera les contraintes du PLU.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le projet, il sera pris en compte tous les usages de l'eau : la pêche et la navigation sur le canal du Rhône au Rhin de VNF. De plus, des sociétés de pêche, des clubs de kayak et des associations écologistes seront concertées par les soins d'ID'ro.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est soumis à demande d'autorisation d'exploiter code de l'énergie et à la procédure 'loi sur l'eau'.

Les enjeux identifiés sont pris en compte avec notamment :

- Dispositif de franchissement piscicole : Dimensionnement hydraulique des dispositifs de montaison et dévalaison.
- Continuité sédimentaire (intégré dans le dispositif de passe à poissons).
- Implantation de la centrale et de la passe à poissons: Étude de résistance des sols, étude béton.
- Pratique de la promenade, du canoë-kayak, de la navigation VNF et de la pêche.

Les mesures à mettre en œuvre en phase travaux pour réduire les impacts seront déterminées (batardage amont et aval, pompage de fond de fouille, dimensionnement bassin de dessablage / filtration, protocole de suivi lors des travaux).

De plus, la présente notice d'impact jointe, recense les enjeux à l'état actuel et analyse les impacts du projet sur le milieu. Il en ressort que les impacts sont faibles au regard de l'état initial, et préconise des actions afin de limiter toute dégradation.

Le projet ne nous semble pas nécessiter d'étude d'impact, les enjeux seront pris en compte dans le cadre des procédures d'autorisation d'exploiter et code de l'environnement auxquelles celui-ci est soumis.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6: Extrait du POS
Annexe 7 : Plan de situation cadastrale
Annexe 8 : Analyse hydrologique
Annexe 9 : Notice d'impact
Annexe 10 : Illustration implantation passe à poissons
Annexe 11 : description des travaux en cours d'eau
Annexe 12 : planning prévisionnel des travaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

AISEREY

le,

22/10/2015

Signature

Rémi CART

Philippe GRANDMOTTET